

Décret n° 2001-283 Du 8 Juin 2001
portant convocation du Conseil National de Transition
en session extraordinaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

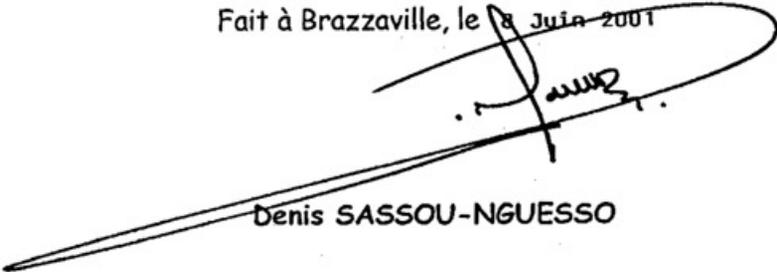
Vu l'Acte Fondamental,

Vu le décret n°99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du
Gouvernement.

DECRETE :

Article unique.- Le Conseil National de Transition est convoqué en session
extraordinaire, le vendredi 15 juin 2001, au Palais du Parlement sis à Brazzaville.

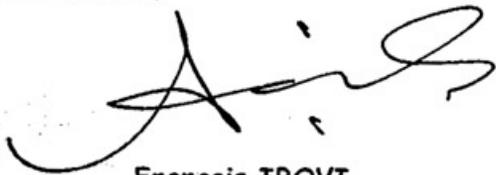
Fait à Brazzaville, le 8 Juin 2001



Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre de la communication, chargé des
relations avec le Parlement, porte-parole du
Gouvernement,



François IBOVI